



TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

**Le gouvernement s'attaque
aux agent-e-s malades !**

Depuis 2021, les agent-e-s publics peuvent bénéficier d'un droit rechargeable au temps partiel thérapeutique. Avant cette évolution, ce droit était extrêmement limité : une seule année sur toute la carrière pour une même affection.

Aujourd'hui, le gouvernement veut remettre en cause cet acquis.

UNE « RÉFORME » QUI CACHE UNE ATTAQUE CONTRE LES DROITS

Sous couvert de « concertation », les propositions présentées par la DGAFP sous la pression de Fédération Hospitalière de France visent en réalité à :

- **restreindre** l'accès au temps partiel thérapeutique,
- **affaiblir** la protection des agent-e-s malades,
- **permettre** aux employeurs **de contester** plus facilement les décisions médicales.

Le gouvernement prépare un recul majeur des droits statutaires dans la fonction publique.

C'est une attaque inacceptable contre les agent-e-s publics, d'autant que les négociations pour la mise en place d'une complémentaire santé dans la FPH sont au point mort.

CE QUE PRÉVOIT LE PROJET DU GOUVERNEMENT !

- Un délai maximal de 30 jours pour accorder le temps partiel thérapeutique.
➤ C'est un moyen supplémentaire de retarder ou refuser l'application des prescriptions médicales.
- Un entretien obligatoire entre l'agent-e et l'employeur.
➤ C'est un dispositif qui risque de devenir un outil de pression sur les personnels fragilisés par la maladie.
- Une dégradation des conditions de reconstitution des droits.
➤ Les arrêts maladie ne seraient plus pris en compte dans leur calcul.
- Une remise en cause des droits à congé de longue maladie
➤ Les droits pourraient être calculés au prorata du temps travaillé en temps partiel thérapeutique.

UNE LOGIQUE CLAIRE :

FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES MALADES

Alors que les employeurs parlent de maintien dans l'emploi, ces mesures auront exactement l'effet inverse :

- fragiliser les agent-e-s confronté-e-s à la maladie,
- rendre plus difficile leur retour au travail,
- réduire leurs droits à protection en matière de santé.

**LES FEMMES SERONT
EN PREMIÈRE LIGNE,
C'EST INACCEPTABLE.
ALORS QUE LE
GOUVERNEMENT
PRÉTEND MENER
UNE NÉGOCIATION
« AMBITIEUSE »
SUR L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE.**

**La CGT dénonce une
régression sociale
inacceptable.**

NOUS EXIGEONS :

- le retrait immédiat de ce projet de réforme,
- le maintien et le renforcement des droits au temps partiel thérapeutique,
- une véritable politique de prévention et de protection de la santé au travail.

**La CGT, tous les jours à vos cotés.
Qui peut en dire autant ?**